

REGLEMENT DU JEU

MY UV PATCH : 15 000 Patches à gagner

Nous vous remercions de votre intérêt pour ce Jeu organisé par Cosmétique Active France, société SNC au capital de 24.180 euros, dont le siège social est sis 30 rue d'Alsace, 92300 LEVALLOIS-PERRET, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 325 202 711, agissant au nom et pour le compte de sa marque La Roche-Posay

Tout jeu ayant ses règles, vous trouverez ci-dessous celles applicables à celui-ci. Nous vous invitons à lire attentivement le présent règlement qui régit votre participation au Jeu. En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve le présent règlement ainsi que les conditions d'utilisation du Site accessibles [ici](#). Ce règlement peut être consulté sur le Site pendant toute la durée du Jeu. Il peut également être adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande, pendant la durée du Jeu, auprès de l'Organisateur, à l'adresse suivante : laroche-posay-contact@loreal.com

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

Dans le cadre du présent règlement, les expressions ci-dessous auront les significations suivantes:

« **Jeu** » : le présent jeu en ligne intitulé « MY UV PATCH »;

« **Participant** » ou « **vous** » : personne remplissant les conditions de l'article 3 et qui participe au Jeu;

« **Site** » : site web accessible à l'adresse URL suivante : <https://www.laroche-posay.fr/article/adoptez-les-bons-gestes-face-au-soleil/a31004.aspx>

« **Organisateur** » ou « **Société organisatrice** » ou « **nous** » : la société COSMETIQUE ACTIVE FRANCE.

ARTICLE 2 : DUREE

Le Jeu se déroulera du 18/06/2018 jusqu'au 09/07/2018 (ci-après la « Durée ») :

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

3.1. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES PARTICIPANTS

Le Jeu est entièrement gratuit et sans obligation d'achat.

Le Jeu est soumis à la loi française.

Le Jeu est ouvert uniquement aux personnes majeures d'au moins 18 ans à la date de début du Jeu.

Une seule participation par adresse courriel et par foyer est autorisée (même adresse postale et même nom de famille et même compte utilisateur)

Ne peuvent participer : (i) les membres du personnel de la Société Organisatrice et (ii) les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu, ainsi que leurs familles respectives (c'est-à-dire les personnes d'un même foyer fiscal).

A cet effet, un justificatif d'identité pourrait vous être demandé.

Cependant, votre participation au Jeu ne sera effective qu'à conditions que les étapes suivantes aient été complétées :

- Télécharger l'application My UV Patch disponible sur les appareils iOS ou Android
- Se rendre depuis un téléphone sur la page <http://www.laroche-posay.fr/article/adoptez-les-bons-gestes-face-au-soleil/a31004.aspx>

Remplir le formulaire disponible sur la page en renseignant notamment les champs obligatoires suivants : Prénom/Pseudonyme, Date de naissance, votre adresse email, Mot de passe, type de peau, sensibilité de peau et adresse postale et cocher la case « J'ai lu et j'accepte les informations relatives à mes données personnelles » puis Valider.

- Si vous gagnez, vous serez informé(e) à la fin du jeu par courrier électronique à l'adresse que vous nous aurez communiquée et le gain sera envoyé à l'adresse postale indiquée.

Vous vous engagez à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription mis à votre disposition, en sachant que toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte. Il en ira de même en cas de multi-inscriptions. Vous reconnaissez que les données que vous nous communiquez et qui sont

stockées dans nos systèmes d'information sont exactes et valent preuve de votre identité. Nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de toute éventuelle modification de ces données.

Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte.

Vous vous abstenrez de mettre en oeuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement. Des moyens techniques ont été mis en place afin de pouvoir vérifier la régularité de la participation au Jeu.

3.2. DEROULEMENT DU JEU

Dans le cadre de la promotion du programme J'aime Ma Peau Sensible de la marque la Roche-Posay, le Participant est amené à participer au lancement dudit programme en s'inscrivant sur la plateforme via le Site.

En complétant le formulaire dédié au Jeu, il est ouvert à chaque Participant la possibilité de gagner les Lots définis à l'article 4.2 ci-dessous.

Les 15 000 premiers inscrits recevront un patch UV.

3.3. DISPOSITIONS GENERALES

La participation au Jeu se fait uniquement via le Site (et le cas échéant dans la rubrique/page dédiée) conformément aux instructions décrites sur ledit Site. Pour toute question vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : larocheposay-contact@loreal.com

La participation au Jeu nécessitera de remplir un formulaire d'inscription, accessible à l'adresse suivante : <http://www.laroche-posay.fr/article/adoptez-les-bons-gestes-face-au-soleil/a31004.aspx>

Chaque Participant ne pourra s'inscrire qu'une seule fois.

Toute tentative de fraude entraînera immédiatement la disqualification du Participant visé. D'une manière générale, les Participants s'abstiendront de mettre en oeuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement. La régularité de la participation au Jeu pourra être vérifiée par les divers moyens techniques dont dispose la Société Organisatrice.

En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale l'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile. Toute manoeuvre frauduleuse ou déloyale avérée entraînera la disqualification immédiate, définitive et sans préavis du Participant. En cas de contestation, seuls les listings feront foi.

Vous vous engagez à nous communiquer des données exactes et nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de toute éventuelle modification de ces données vous concernant.

Par ailleurs, votre inscription ne pourra être prise en compte si vous ne remplissez pas les modalités de participation énoncées ci-dessus ou bien si vous nous communiquez des informations erronées.

D'une manière générale, tout Participant s'interdit de publier une vidéo dont le contenu serait (i) préjudiciable, menaçant, illégal, diffamatoire, non autorisé, abusif, injurieux, malveillant, incitant à la violence, à la haine raciale, religieuse ou ethnique, vulgaire, obscène, portant atteinte à la vie privée ou aux droits à l'image, (ii) permettant l'identification d'une personne notamment en révélant son adresse et son numéro de téléphone ou portant atteinte à sa vie privée ou à son intégrité physique ou morale, (iii) portant atteinte aux titulaires de droit sur des marques, textes, photographies, images, vidéos, etc (iv) contraire aux conditions générales d'utilisation de la Plateforme et en particulier constituant un outrage aux bonnes moeurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence.

De même, les contenus mettant en avant des personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisés.

Les publications feront l'objet d'une modération et d'un contrôle à la discrétion de la Société Organisatrice.

Seuls les contenus respectant ces conditions seront acceptées par la Société Organisatrice et pourront concourir.

La Société Organisatrice se réserve expressément le droit de refuser la participation de toute personne dont la publication contreviendrait à ces exigences.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET LOTS MIS EN JEU

4.1 DESIGNATION DES GAGNANTS

Les 15000 premiers à avoir complété le formulaire recevront un patch UV.

Les Gagnants désignés obtiendront les Lots définis à l'article 4.2 ci-après.

Les Gagnants seront informés de leur gain par email dans un délai maximum de 60 jours.

Nous ne serons pas tenus d'attribuer le Lot, si le Gagnant (i) ne confirme pas la réception du courrier postal ou de l'email dans les 30 (trente) jours, (ii) n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription ou (iii) ne s'est pas conformé au présent règlement (le Participant concerné sera ainsi informé de son exclusion via l'adresse courriel qu'il a renseignée).
Au total, 15 000 gagnants.

4.2 LOTS

(i) Le Gagnant bénéficiera du lot suivant :

- Un Patch UV

Les Gagnants recevront leur Lot dans un délai de 6 (six) semaines à compter de la réception du courrier électronique de confirmation et selon les conditions de la poste.

Le Lot est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne que le Gagnant et ne pourra donner lieu à la remise de sa contre-valeur en numéraire. Il est entendu que nous nous réservons la Possibilité de substituer à tout moment au Lot proposé, un autre Lot d'une valeur équivalente.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Nous nous engageons à vous rembourser, si vous en faites la demande, les frais engagés pour vous connecter au Site et participer au Jeu et ce dans la limite de 3 minutes de connexion par foyer fiscal, soit la somme de 0.11 euro pour la première minute, et 0.02 euros pour les 2 minutes suivantes. Toute connexion s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (par câble, ADSL, etc) ne pourra donner lieu à aucun remboursement. La demande de remboursement devra remplir les conditions suivantes :

- nous être envoyée par écrit à l'adresse postale mentionnée au deuxième paragraphe de l'article 9 au plus tard un mois après la fin du Jeu (le cachet de la poste faisant foi) ;
- indiquer votre nom, prénom et adresse postale personnelle ;
- joindre la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel vous êtes abonné, faisant apparaître la date et l'heure de votre connexion au Site et de participation au Jeu, ainsi qu'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

Tous frais de timbres que vous aurez engagés afin de nous adresser des demandes relatives à l'une quelconque des dispositions du présent règlement seront remboursés au tarif lent en vigueur (base 20 g), sur simple demande. Les frais liés aux photocopies des justificatifs sont remboursés sur la base de 20 centimes d'euro le feuillet, sur simple demande.

Les remboursements seront effectués par chèque ou par virement bancaire, selon notre choix, adressés dans les 60 jours de la réception de la demande, après vérification du bien-fondé de la demande et notamment de la conformité des informations contenues dans la lettre de demande de remboursement par rapport aux informations enregistrées sur le formulaire d'inscription.

Les frais dont le remboursement n'a pas été prévu par le présent règlement resteront à votre charge.

ARTICLE 6 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en adressant un courrier, accompagné d'une photocopie à l'adresse suivante :

L'Oréal Service Consommateur
7 rue Touzet TSA 40 016
93 588 Saint-Ouen Cedex
France

Ou à l'adresse électronique suivante :
larocheposay-contact@loreal.com

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Les informations collectées dans le cadre du Jeu pourront être utilisées à des fins de prospection commerciale, sous réserve d'avoir obtenu votre accord préalable via la case à cocher présente sur le formulaire d'inscription au Jeu. Par ailleurs, et si vous l'avez autorisé en cochant la case à cet effet, nous pourrions être amenés à transférer vos données personnelles à nos partenaires. Enfin, si vous faites partie des gagnants, vous nous autorisez d'ores et déjà, gratuitement, à publier sur le Site votre nom, prénom, âge, ville, civilité pendant une durée d'un an.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

Nous ne pourrions être tenus responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du Lot d'un Participant ni encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de notre volonté (notamment problèmes techniques, pertes ou retards des services postaux...) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu. Dans de telles circonstances, nous en informerons les Participants via le Site.

Si des circonstances exceptionnelles l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de reporter, écourter, proroger, modifier, annuler ou suspendre le Jeu et sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée de ce fait. Dans ce cas, nous vous en informerons dans les meilleurs délais via le Site.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DU REGLEMENT

Nous pouvons être amenés à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable.

Toute modification sera intégrée dans le présent règlement, fera l'objet d'une annonce sur le Site et sera déposée auprès d'un huissier identifié à l'article 9.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

ARTICLE 9 : DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le Règlement complet est déposé chez Maître LE PESANT Jérémie, huissier de justice salarié 164 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine.

Ce règlement peut être consulté sur le Site pendant toute la durée du Jeu et peut être envoyé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande, à l'adresse suivante :

L'Oréal Service Consommateur
7 rue Touzet TSA 40 016
93 588 Saint-Ouen Cedex
France